



**Avis de la tenue d'une consultation publique sur le projet de *Règlement CO-2021-1173 régissant la démolition d'immeubles***

1. Lors de sa séance tenue le 23 novembre 2021, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CO-2021-1173 régissant la démolition d'immeubles*.

Ce projet de règlement a pour objet la création d'un comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles et son fonctionnement. Ce projet de règlement s'appliquera à toute demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'un immeuble ayant l'une des caractéristiques suivantes:

1) Est un immeuble patrimonial au sens de l'article 148.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

2) Est un bâtiment principal possédant une valeur patrimoniale potentielle identifiée au document complémentaire du Plan d'urbanisme; 3) Est un bâtiment principal construit avant 1940; 4) Est un bâtiment principal comprenant 3 logements ou moins et étant situé dans un quartier ancien.

2. Conformément à la résolution CO-211123-8.3, l'assemblée publique de consultation relative à ce projet de règlement se déroulera par consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Un document explicatif du projet de règlement sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : <https://longueuil.quebec/fr/evenements> à compter du 26 novembre 2021.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 26 novembre 2021 au 10 décembre 2021, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Québec), J3Y 9G4, Canada ou d'un courriel à l'adresse [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec) en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ce projet de règlement peut être consultée sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en communiquant à l'adresse courriel [greffe.co@longueuil.quebec](mailto:greffe.co@longueuil.quebec), aux heures normales de bureau.

Longueuil, le 25 novembre 2021.  
Carole Leroux, avocate  
Assistante-greffière